Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 15 octobre 2013

1. Rappel rôle et fonctionnement du Conseil d'Ecole

Composé des membres ci-dessus, il se réunit au minimum trois fois par an. Il vote notamment le règlement intérieur de l'école, donne son avis et fait des propositions sur le fonctionnement de l'école. Il est consulté et informé à propos des actions entreprises. Le taux de participation de cette année pour l'élection des représentants de parents a été de 17%. La présence d'une seule liste explique sans doute ce faible taux. Les parents élus, au nombre de 14 (7 titulaires et 7 suppléants) représentent collectivement les autres parents ; toutes les classes comptent des parents représentants sauf la classe de MS.

2. Effectifs de l'école et répartition dans les classes

L'effectif à la rentrée était de 173 élèves, en légère hausse (+5 par rapport à l'an dernier). Les élèves ont été répartis dans les 7 classes de la manière suivante :

TPS-PS: 22 (+1 en déc) MS: 19 (20 depuis le 23/9 et +1 en déc) GS: 29 (+1 en déc) CP: 18 (+1 en déc) CE1: 28 CE2-CM1: 16 + 12 = 28 CM1-CM2: 6+23 = 29 (+1 en déc) Cette répartition offre l'avantage d'un CP allégé, de n'avoir qu'une seule cohorte séparée et pas de doubles niveaux avant le cycle 3.

3. Règlement intérieur :

Afin de respecter le droit à l'image, les parents accompagnateurs ne seront plus autorisés à photographier les élèves.

4. RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Après plusieurs années sans personne pour notre secteur, nous avons à nouveau une psychologue scolaire, Madame NUPIED, basée à St Brice-en-Cogles. Son secteur recouvrant 15 communes, le temps consacré à chaque école reste limité. Néanmoins nous avons déjà pu la rencontrer à deux reprises et des familles ont pu s'adresser à elle pour qu'elle les aide.

Contrairement au secteur de Fougères qui en compte 2, il n'y a pas d'enseignants spécialisés intervenant sur notre secteur.

5. Anglais

L'enseignement de l'anglais a démarré au CP cette année, avec Mme LE GRUIEC. 3 autres professeurs des écoles sont habilités à enseigner l'anglais : M. FAVIER (2 groupes : les CE2 et les CM1), Mme BRAULT (1 groupe : les CE1), Mme SEGOUIN (1 groupe : les CM2). Chaque début d'après-midi (sur le temps de sieste des petits qui permet d'avoir un enseignant de disponible en plus) les groupes « classe » sont donc réorganisés en groupes par niveau (CE1, CE2, ...) pour l'anglais, l'Histoire et la géographie.

Les CE2 ont Histoire et géographie avec Mme FRITEAU, les CM1, Histoire avec Mme PLUNIAN, géographie avec Mme SIMONOT.

6. PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) et cachets d'iode

PPMS: Il s'agit de prévoir les conduites à tenir en cas de tempête, séisme, et en cas d'émanations toxiques pouvant résulter d'un incident lié au transport de matières dangereuses par la route. Un premier exercice de confinement a été réalisé en juin dernier. L'équipe enseignante souhaite modifier le PPMS en utilisant comme lieu de confinement le local du Centre de Loisirs. En effet, les deux bâtiments contenant les classes sont impossibles à confiner compte tenu de la hauteur sous plafond. Par ailleurs, l'avantage d'un lieu unique permet de libérer plusieurs adultes pour le calfeutrage des issues.

Cachets d'iode : l'imprimé qui a été distribué l'a été sur décision préfectorale. Certains parents ont regretté le manque d'information (effets secondaires, risques encourus, ...) mais l'école n'a pas reçu d'autres informations.

7. Piscine

Comme l'an dernier, les élèves concernés sont : les CP et les CE1 qui s'y rendront les mardis, du 6 janvier au 4 avril 2014, les GS et les CM2 qui s'y rendront les vendredis du 7 avril au 4 juillet.

8. Travaux, entretien

Bacs à sable : en élémentaire : il va être supprimé. ; en maternelle : faute de couverture, il n'est toujours pas utilisable.

Toboggan : comme prévu, suite au retrait (exigé par la commission de sécurité qui contrôle les jeux) des bords en granit et des rondins en bois de part et d'autres du toboggan, la terre du talus rend la cour glissante. Il est demandé que soient posées des bâches pour talus (par exemple) pour retenir la terre.

Rideaux en élémentaire : système de ressort à revoir pour les rideaux des portes-fenêtres qui ne peuvent être ouverts

Tables : prévoir le remplacement de tables en élémentaire, avec des casiers suffisants...

9. Coopérative

Elle est financée par des subventions municipales (env. 75%), des subventions de l'APE (env.25%) et quelques recettes diverses (ex. photos de classes) pour le reste (0-5%). Les comptes sont contrôlés chaque année par un parent (comptable de préférence). Madame LAMBERT assure cette tâche depuis 5 ans. Des justificatifs sont également fournis à la municipalité et à l'Office Central des Coopératives des Ecoles (OCCE) chaque année. Les pièces sont conservées à l'école pendant 10 ans.

10. Questions diverses (tickets de cantine)

Un parent s'interroge sur le bien-fondé du système de paiement à base de tickets pour la restauration scolaire. La municipalité indique que ce système permet de limiter les impayés et coûte moins cher en frais de gestion que le système basé sur une facturation nominative a posteriori. Concernant les horaires de vente de tickets, la municipalité précise que l'achat de tickets est possible sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture de la mairie, horaires qui incluent le samedi matin.

11. Projets et sorties

<u>Semaine du goût</u>: le thème de cette année est « les fruits exotiques ». Comme chaque année, toutes les classes participent aux travaux (arts plastiques, productions d'écrits, …) qui sont ensuite exposés à la Maison du Canton et à la médiathèque. Des ateliers culinaires sont également mis en place dans certaines classes.

Les CE2-CM1 se sont rendus à la maison de retraite pour la confection d'une salade de fruits et des échanges intergénérationnels.

<u>Projets environnement</u> avec la Maison Pierres et Nature:

sur le recyclage et le tri des déchets pour la classe de GS (les classes du CP au CM2 ayant déjà fait l'an dernier) sur l'eau pour les CE2-CM1, sur la forêt pour les CE1 et les CM1-CM2.

Ces projets donnent lieu à une fête finale qui rassemble les classes de la communauté de communes qui ont participé et différents partenaires, en fin d'année.

Rencontres avec une artiste en résidence : Marie MAISON, conteuse. Travaux d'écriture, lecture, et lien avec le service des espaces verts de la commune sur le thème des arbres (travaux de plantation dans l'école et aux abords)

Spectacle musical: production d'un spectacle musical des classes, accompagnées sur scène par un groupe de musiciens, celui de Jean-Jacques SIMON, enseignant qui a coordonné l'an dernier le spectacle « Dés'accords sur Symphonia ». Lui-même apporte son expérience pour la mise en œuvre en rencontrant régulièrement les enseignants. Le spectacle sera la première partie d'une soirée organisée et financée (contrairement à l'Harmonie qui jouait gratuitement, le groupe est payé) par l'APE le samedi 14 juin 2014. Cette soirée tiendra lieu de fête de fin d'année. Madame SIMONOT précise qu'elle ne pourra être présente ce jour-là (comme indiqué en juin dernier lors du choix de la date), mais c'est la seule date disponible pour la salle de Jovence, le groupe et les membres de l'APE. Le travail réalisé avec les Petits sera supervisé par une collègue le jour J.

12. Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Comme indiqué lors du précédent Conseil d'école, l'aide personnalisée effectuée par les enseignants est remplacée par des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) qui peuvent prendre diverses formes :

- 1. une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages (comme les années précédentes)
- 2. une aide au travail personnel
- 3. la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école

Pour le 1^{er} trimestre scolaire, les enseignants consacrent la totalité du temps prévu à la 1^{ère} modalité. Le volume horaire, lui, a été réduit de moitié (l'autre moitié étant transformée, par décision ministérielle, en temps de formation ou travail en équipe).

Le nombre d'enfants bénéficiant de cette aide reste à peu près le même (une trentaine), mais le nombre de séances par enfant est donc réduit.

13. Rythmes scolaires

Le maire de Louvigné, M. OGER et son adjointe, Mme DAUGUET, rappellent que la réforme émane du ministère et qu'elle est imposée aux mairies. Ils font part de la grande difficulté que rencontre la municipalité pour sa mise en œuvre qui est prévue pour la rentrée prochaine.

Ils indiquent que cette année, en 2013-2014, 50% des élèves sont concernés par la réforme, soit seulement 36 communes sur le département, essentiellement sur Rennes et les alentours. Ils précisent que ces communes ont souvent accès à des locaux et disposent de ressources en personnel bien différents des possibilités des petites communes rurales.

La municipalité expose les grandes lignes pour Louvigné :

- -Pour tous il est envisagé : heure de fin des cours à 15h45 pour les 4 journées entières et a priori 8h30-11h30 le mercredi
- -En maternelle : enfants confiés à une ATSEM jusqu'à 16h30 pour ceux qui ne repartent pas à 15h45 puis système de garderie comme actuellement
- -En élémentaire : après une récréation d'1/4 d'h., possibilité pour les enfants de participer à 1 atelier par semaine entre 16h et 17h. Atelier gratuit mais pas de départ en cours d'atelier. Système actuel de garderie pour ceux qui n'ont pas d'atelier. Les ateliers seront encadrés par du personnel qualifié mais il est trop tôt pour savoir qui et pour faire quoi de façon précise. Le partenariat avec les associations n'est pas évident du tout (différence de territoire commune/communauté de communes,...)
- Restaurant scolaire ouvert le mercredi midi : mais il faut trouver un deuxième cuisinier pour le mercredi.

M. OGER et Mme DAUGUET répondent à un parent qu'il est impossible de proposer un atelier par soir à chaque enfant ; le coût est beaucoup trop élevé et de toutes les façons il ne serait pas possible d'avoir suffisamment d'intervenants. Par ailleurs, certaines associations prévoient de démarrer leurs activités dès 16h (ex. cours de l'école de musique).

Ils indiquent que la gratuité des ateliers et de la garderie jusqu'à 16h30 comme actuellement est un choix de la municipalité, pas une obligation. Certaines mairies ont fait le choix d'ateliers payants.

M. OGER et Mme DAUGUET concluent en disant qu'ils ne sont pas persuadés que cette nouvelle organisation soit réellement une amélioration du rythme pour l'enfant.

La présidente : Les secrétaires de séance :

Madame SIMONOT Madame BRAULT Madame FRITEAU